

AMP./LP

ETAT FRANCAIS

Ministère de l'Education Nationale

Beaux-Arts

Inventaire des sites

A R R E T E

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'education nationale
Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection de
des monuments naturels et des sites de caractère ar-
tistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque et notamment l'article 4;

Vu la loi n° 421 du 28 juillet 1943

A R R E T E

Article 1er est inscrit sur l'inventaire des sites
dont la conservation présente un intérêt général l'en-
semble formé à Castelneau (AUDE) par l'ancienne por-
te de ville à machicoulis, la place du village, les
immeubles cadastrés sus les n° 71.134 et la ruelle
de la porte au droit de ces parcelles.

Les propriétaires des immeubles sont:

OUSTRECO propriétaire à Castelneau.....71

SIRVEN Edmond à Castelneau.....134

Article 2 Le présent arrêté sera notifié au Préfet de
département pour les archives de la préfecture au
Maire de la commune de Castelneau et aux propriétaires
intéressés qui seront responsables chacun en ce qui
le concerne de son exécution

Paris le 13 septembre 1943

Par délégation
le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des
Beaux-Arts

Pour ampliation

Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites,

SIGNE : L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Castelnaud. — Ancienne porte de ville à mâchicoulis, place du village, immeubles, parcelles n^{os} 71 et 74 du cadastre, et ruelle de la Porte au droit de ces parcelles (S. *Ins.* : 13 septembre 1943).

DIRECTION DE L'

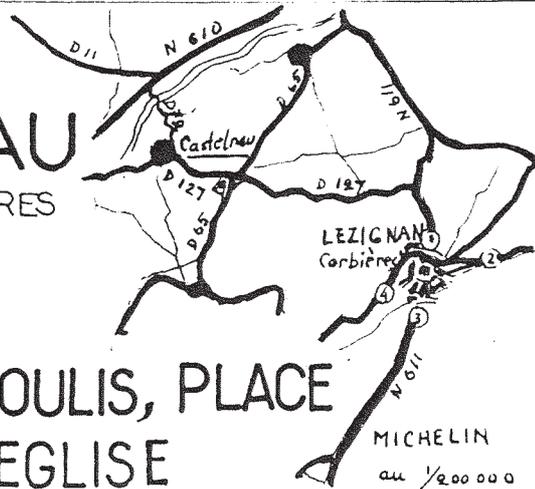
ARCHITECTURE

AUDE

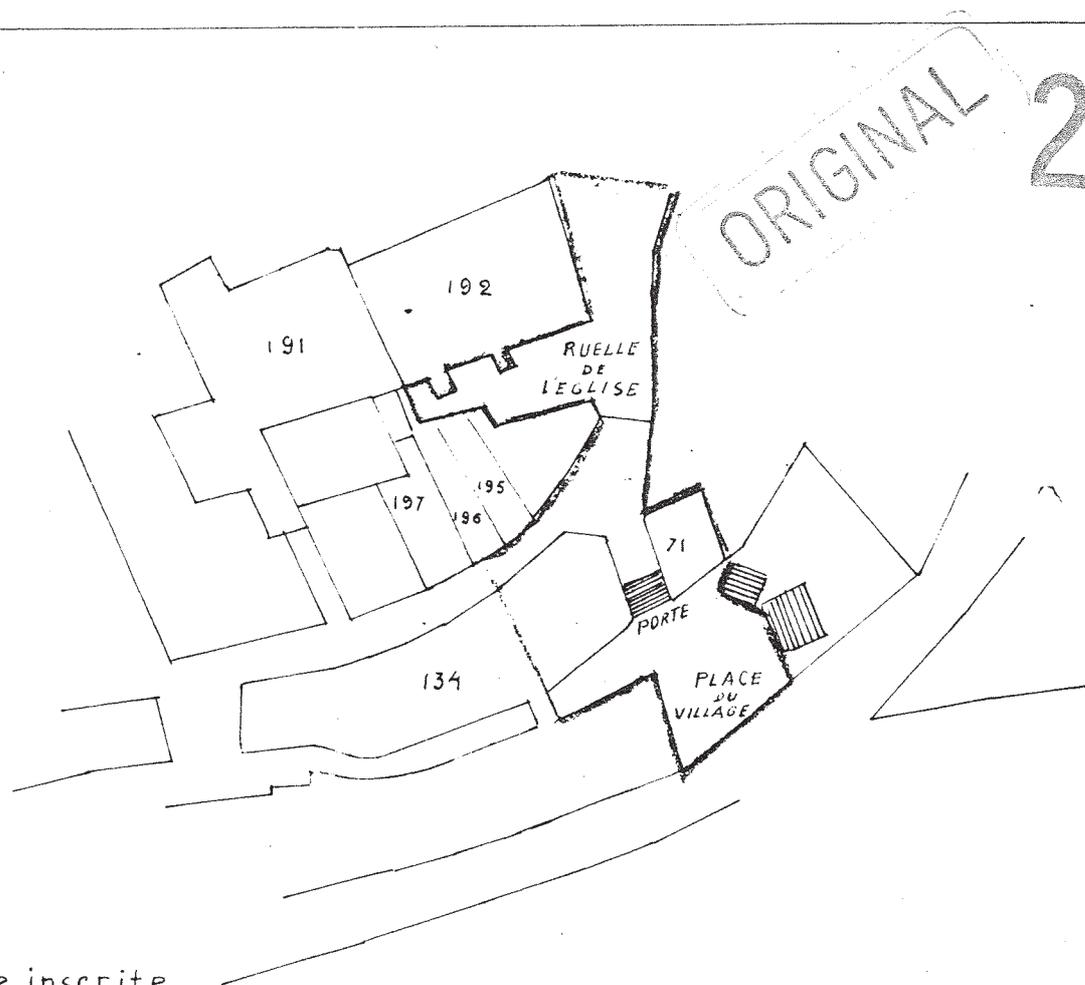
CASTELNAU

CANTON: LEZIGNAN CORBIERES

ARRONDT: NARBONNE



ANCIENNE PORTE A MACHICOULIS, PLACE ET RUELLE DE L'EGLISE



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Castelnau (Aude) par l'ancienne porte de Ville à machicoulis, la place du Village, les immeubles cadastrés sous les n° 71. 134 et la ruelle de la porte au droit de ces parcelles.

Les propriétaires des immeubles sont :
 OUSTRIC propriétaire à Castelnau 71
 SIRVEN Edmond à Castelnau 134.

Arrêté du 13 Septembre 1943.

DÉPARTEMENT

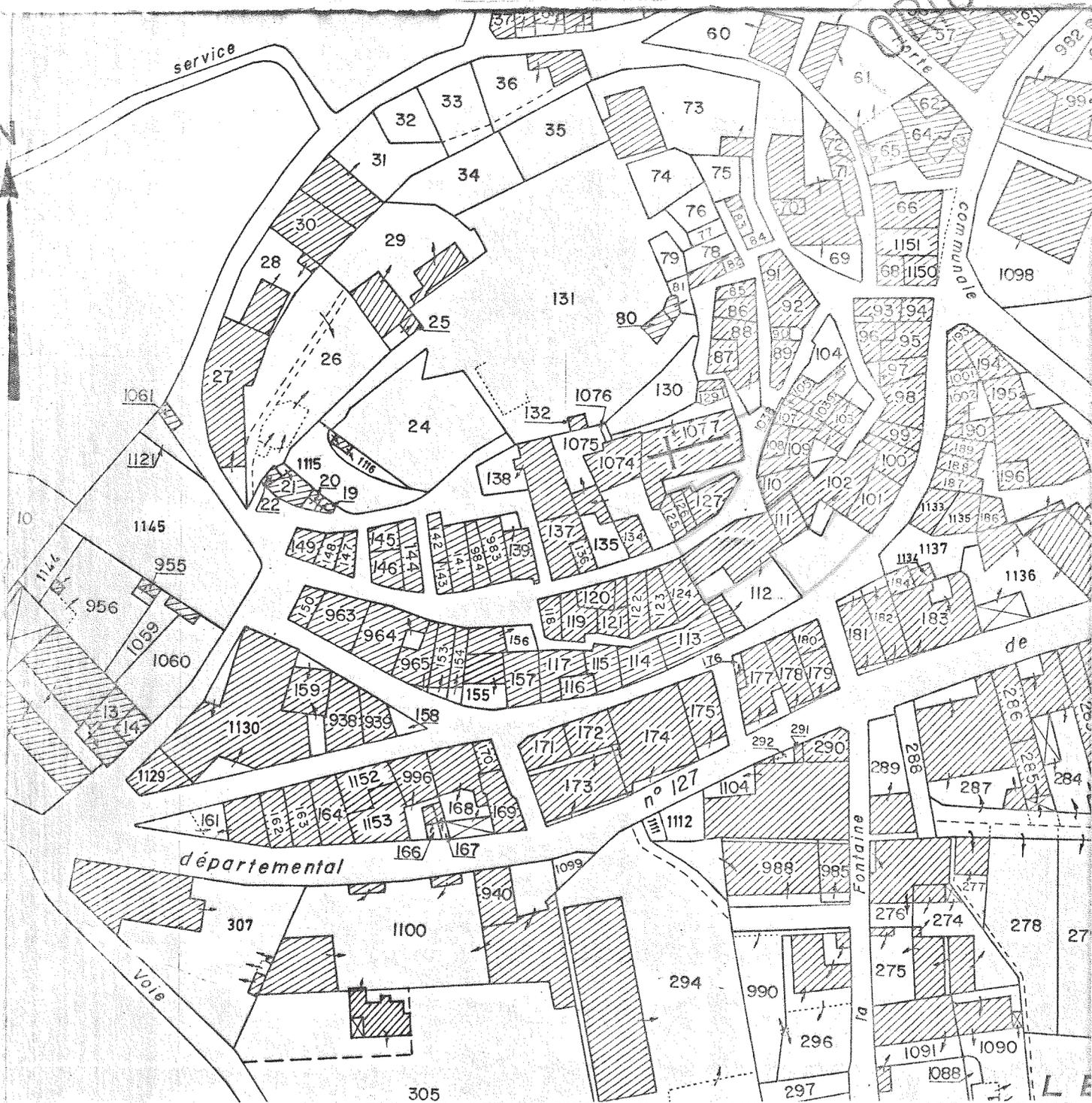
DAUPE

COMMUNE

CASTELNAU D'AUDE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle 1/250



ORIGINAL
1/250

N° d'ordre au registre de constatation des droits: 214755
 Coût du présent extrait: 7 F 00
 Cachet du Service d'origine:



Extrait certifié conforme au plan cadastral
 - à la date ci-dessous (1).
 - à la date du 1^{er} janvier 1987 (1).
 A NARBONNE,
 le 22 06 87.
 L'Inspecteur Central
 Chef du Centre Foncier,
 [Signature]

(1)ayer la menti on inutile.